



Erreur de relevé d'eau et récapitulatif faux !

Par **mikate**, le **26/06/2009 à 20:38**

Bonjour,

Nous avons besoin de votre aide.
Je vous expose notre problème qui est le suivant.

Nous avons emmenagé en septembre 2007, le logement était vide durant cette année, l'agence qui est aussi le syndic avait les clefs. les charges trimestrielles s'élevant à 450 euros que nous avons payé assidument.

Mai 2008 nous recevons un récapitulatif 2007 nous demandant de payer 1200 euros. Nous les avons payé bêtement et disciplinément sans trop se méfier.

Suite à cela dernier trimestre 2008 augmentation de nos charges dû à notre consommation d'eau. Nous sommes passés à 650 euros.

Et là mai 2009 récapitulatif 2008, on nous demande 1200 euros de nouveau avec des consommations d'eau hallucinantes!!!

Nous habitons un F3 à 2, notre tantième est de 58, notre relevé d'eau chaude est de 70 (nous savons que nous avons un peu abusé) et l'eau froide 268 TANTIEMES !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Ce qui est impossible à moins d'une fuite chose que nous avons immédiatement vérifiée et que nous n'avons pas, de plus la preuve en est que le compteur ne tourne pas quand les robinets sont ouverts ça ne bouge pas.

J'arrive à notre GROS problème depuis des mois, le syndic FONCIA ne se bouge en rien, injoignable incompétent bref pas de réponse mise à part qu'il faut payer.

Nos charges viennent d'être augmentées de 200 euros encore à cause de ces erreurs de relevés.

En 2007 ils nous ont facturé 100m³ d'eau chaude et d'eau froide car soi-disant le compteur était inaccessible : chose fautive !!!

Du coup les charges augmentées et la régularisation de 1200 euros dans leur poche nous ne leur devons pas !!!!!

Et cette fois-ci 268 tantièmes soit 1200 euros de récapitulatif d'eau froide, que nous ne

paierons pas car c'est faux!!!

Le probleme est qu'ils ne veulent rien savoir, ils nous disent que c'est écrit sur le relevé et que c'est comme ca.

Que pouvons nous faire??

D'une part ils nous doivent de l'argent de 2007 que nous avons payé car ils n'ont pas fait de relevé et nous ont mis 100m3 à leur bon vouloir, nos charges trimestrielles nous avons payé 200 euros en plus pour cette soi disant surconsommation qui n'a pas lieu! et là de nouveau ils veulent nous faire payer encore 1200 euros et des charges de 850 euros! Ils sont fous !!!

Svp aidez-nous!

Par **patinette**, le **30/06/2009** à **09:30**

bonjour,

contactez l'ADIL, organisme sérieux, gratuit, vous trouverez leurs coordonnées dans votre département soit dans le bottin ou internet, il existe des permanences dans les mairies, suite à cet entretien et si rien ne s'arrange, n'hésitez pas à saisir la commission de conciliation en DDE, ces derniers vont vous demandez d'établir un dossier et ils convoqueront toutes les parties.

Par **mikate**, le **30/06/2009** à **13:50**

merci pour votre réponse !!